

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2009)

Heft: 241-242

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Le Syndicat de la communication veut éviter un démantèlement du réseau postal. Il a remis à la Poste une pétition signée par 158 000 personnes exigeant un moratoire sur les fermetures d'offices de poste. Les parapheurs ont été réunis en dix semaines dans les communes concernées par le plan de démantèlement des offices. D'autre part, le syndicat a décidé de lancer une initiative. La récolte des signatures devrait démarrer cet automne.

● Swisscom croit au succès futur des dossiers médicaux électroniques. L'opérateur a créé Evita, une entreprise destinée à développer une carte pour stocker et gérer tous les renseignements liés à la santé du patient. Reste que le dossier médical électronique n'est pas à l'ordre du jour en Suisse et suscite toujours de vives résistances liées à la protection des données.

● Le projet du Conseil fédéral de revoir les prix des sillons ferroviaires dans le trafic marchandises est rejeté en bloc. Ni le BLS (Berne-Lötschberg-Simplon), ni l'Union des transports publics (UTP), ni les milieux économiques ne veulent soutenir une révision impliquant une hausse des prix en 2010. Cela mettrait en péril le transfert du trafic marchandises de la route sur le rail, surtout en période de ralentissement économique.

● Une entreprise privée devrait pouvoir contrôler que les voitures sont bien munies d'une vignette sur l'autoroute et poursuivre les resquilleurs. La commission compétente du Conseil des États est d'accord que cette compétence puisse être déléguée à des tiers.

● La qualité du service universel offert par La Poste a « une nouvelle fois baissé en 2008 ». À la veille de la libéralisation des envois jusqu'à 50 g, l'autorité de régulation PostReg pointe du doigt les retards dans l'acheminement du courrier. Le nombre de lettres distribuées en retard a augmenté a signalé PostReg

dans son rapport annuel. La part d'envois en courrier A parvenus dans les délais a reculé de 97,1 % en 2007 à 95,9 %. Celle des lettres en courrier B est passée de 96,7 % à 95,9 %. De plus, La Poste restreint son réseau de boîtes aux lettres dont le nombre passera de 20 600 à 16 000 d'ici à l'an prochain. La levée du courrier avant midi continue en revanche de s'étendre et concerne la moitié des boîtes helvétiques.

● La Poste française obtient une concession pour l'envoi de lettres et de paquets expédiés de Suisse à l'étranger. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a débouté son homologue helvétique, opposée à cette concurrence. Il a confirmé une décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) qui avait donné son aval à la société française en mai 2008.

PARLEMENT



● Les parlementaires dépendant du tabac auront bientôt un fumoir réaménagé en salle de bistrot. À force de se plaindre de leur sort, ils ont obtenu gain de cause. L'actuelle salle réservée aux fumeurs – l'ancien bureau de l'ATS au Palais fédéral – sera pourvue d'une ventilation, de tables de bistrot et de chaises. Les coûts devraient être contenus, puisque le matériel est disponible dans les réserves de la Confédération.

● Un nouveau site internet, www.histoireduparlement.ch retrace les petits et grands événements qui ont marqué l'histoire des deux Chambres fédérales. On y trouve de courts descriptifs, des liens vers les archives, des photos mais aussi des vidéos. Le site est disponible en français, allemand, italien et anglais.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Mécontent de voir le gouvernement refuser toute proposition de réforme des

départements malgré les appels répétés du parlement, le Conseil des États a adopté tacitement une motion de Didier Burkhalter (PLR/NE). Celle-ci demande que la réforme du gouvernement soit une des priorités du prochain programme de législature. Le Conseil national devra se prononcer. Quant à l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, elle estime dans une interview la réforme nécessaire et plaide pour un Conseil fédéral composé d'un petit collège qui puisse déléguer certaines tâches à des magistrats confirmés par le parlement.

● Le Conseil fédéral a revu l'ordonnance sur le Service de transport aérien de la Confédération. Outre les membres du gouvernement, seuls la chancelière de la Confédération, les présidents des deux Chambres fédérales et celui du Tribunal fédéral ainsi que les hôtes d'État et les autres délégations désignées au cas par cas auront désormais droit aux vols.

● Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de nouvelle disposition du code pénal sur l'utilisation de symboles racistes. Sera passible d'amende toute personne qui utilise, diffuse publiquement, fabrique, prend en dépôt, importe ou exporte, fait transiter de tels symboles.



● Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance interdisant l'exportation de matériel militaire vers la Corée du Nord. L'embargo, qui ne concernait à ce jour que le matériel lourd, est étendu à l'ensemble des biens d'équipement militaires.

INTÉRIEUR



● La future loi sur les professions médicales a du mal à passer auprès des étudiants et des facultés. Elle prévoit en effet que les futurs praticiens de Suisse passent une même épreuve finale nationale dont le coût est estimé à 6 000 francs par personne, dont 2 500 francs à la charge du candidat. Or, les décanats et même l'Office fédéral de la santé publique

(OFSP) proposaient de limiter la participation financière des étudiants à 1 000 ou 1 500 francs. Les négociations continuent.

- La commission des institutions politiques du Conseil national renonce à légiférer sur le regroupement familial. Compte tenu de l'opposition de son homologue du Conseil des États, elle a décidé, par 14 voix contre 10, de ne pas donner suite à une initiative parlementaire d'Andy Tschümperlin.

JUSTICE ET POLICE

- Les couples qui souhaitent divorcer à l'amiable pourront sans doute bientôt échapper au délai de réflexion de deux mois. La commission des affaires juridiques du Conseil des États propose à l'unanimité au plénum de donner son feu vert.
- La mise en place d'un système d'alerte enlèvement avance. Une réunion pilotée par les directeurs cantonaux de justice et police a eu lieu à Berne.
- Le parlement devrait avoir la haute main sur le Ministère public de la Confédération : il élirait le procureur général et l'autorité de surveillance. Par 15 voix contre 9, la commission du National s'est ralliée au projet du Conseil des États. La minorité de la commission des affaires juridiques souhaitait s'en tenir au projet élaboré par Christoph Blocher et abandonné par le Conseil fédéral. Dans ce cas, le gouvernement continue de nommer le procureur général et exerce à lui seul la surveillance du MPC.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Le Tribunal fédéral pourrait à l'avenir se pencher sur les lois fédérales pour en juger la constitutionnalité. Par 6 voix contre 5, une commission du Conseil des États recommande finalement au plénum de s'aligner sur le Conseil national.
- Le Tribunal fédéral a confirmé la peine de 4 ans de prison pour meurtre infligée au psychiatre zurichois Peter Baumann, qui avait aidé un malade à se suicider. En 2001, ce patient avait choisi de mourir par asphyxie. En proie à des troubles psychiques, le patient avait déjà tenté auparavant de mettre fin à ses jours. Il avait consulté le psychiatre, un ancien collaborateur d'Exit, connu pour ses prises de position favorables à l'aide au suicide en faveur des malades psychiques.

- L'organisation de tournois de poker « Hold'em » n'est pas l'apanage des maisons de jeu. Le Tribunal administratif fédéral a débouté la Fédération suisse des casinos qui voulait garder la haute main sur ces parties de cartes.

- Le Tribunal fédéral cautionne la lutte contre les lits froids dans les stations touristiques. Il approuve le récent règlement adopté par six communes du Haut-Plateau de Crans-Montana (VS) pour limiter la prolifération des résidences secondaires. Adopté en 2007 par les citoyens de ces communes, ce règlement prévoit que toute nouvelle construction à plusieurs logements doit respecter un quota de 70 % de résidences principales.

DIVERS

- La Suisse doit être plus sévère avec l'importation de peaux et de fourrures. La commission de la science du National a décidé de donner suite à un projet visant à interdire les produits issus d'animaux maltraités lors de l'élevage, de la capture ou de la mise à mort.

ENVIRONNEMENT

- La taxe sur le CO₂ coûtera plus cher dès le 1^{er} janvier prochain. Elle passera à 9 centimes par litre d'huile de chauffage, contre 3 centimes actuellement, soit une hausse de 12 à 36 francs par tonne de CO₂. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) justifie le relèvement de la taxe par le fait que les émissions de CO₂ n'ont pas suffisamment diminué entre 2007 et 2008. L'augmentation devrait générer des recettes pouvant aller jusqu'à 200 millions de francs qui seront utilisées pour promouvoir l'assainissement écologique des immeubles.

- L'obligation de compenser les défrichements dans les régions où la surface des forêts augmente devrait être assouplie. À l'unanimité, la commission de l'environnement du Conseil des États a décidé d'élaborer une initiative parlementaire. Elle souhaite aussi prévoir d'autres instruments pour lutter contre toute extension indésirable de l'aire forestière.

INITIATIVES

- Le peuple se prononcera sur l'achat de nouveaux avions de combat. L'initiative populaire du Groupe pour une



Suisse sans armée (GSSA) a formellement abouti. La Chancellerie fédérale a indiqué que 107 787 des 108 071 signatures déposées étaient valables.

- Le syndicat Travail suisse a déposé son initiative populaire « Six semaines de vacances pour tous » à Berne. Muni de près de 108 000 paraphes, le texte exige le relèvement du nombre minimal légal de semaines de vacances de quatre à six.

- La prolifération des résidences secondaires n'est pas du goût de la commission compétente du Conseil des États. Elle estime nécessaire de légiférer, mais rechigne toutefois à soutenir une initiative populaire de Franz Weber sur le sujet.

- La Jeunesse socialiste s'attaque aux salaires des patrons. Elle a décidé de lancer une initiative demandant que, dans une même entreprise, le salaire le plus haut ne dépasse pas plus de 12 fois le salaire le plus bas. « Personne ne doit pouvoir gagner en un mois davantage que ce que d'autres gagnent en une année », a argumenté Benoît Gaillard, membre de la JS, à la Radio suisse romande.

- La Loterie romande a cumulé l'an dernier un bénéfice somptueux de 185 millions de francs, qui sera redistribué à plusieurs organisations ou fondations. L'institution a également récolté depuis l'an dernier près de 200 000 signatures en faveur de l'initiative populaire fédérale « Pour des jeux d'argent au service du bien commun ». Le peuple pourrait voter entre 2012 et 2014.

RÉFÉRENDUMS

- L'introduction du principe du cassis de Dijon, qui vise à faciliter l'importation de produits en provenance de l'Union européenne, n'est pas du goût des agriculteurs. Un comité a lancé le référendum. L'UDC et les Verts pourraient apporter leur soutien.

- Les opposants à la révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage organisent la riposte. L'Association de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds lancera un référendum si les Chambres fédérales acceptent la révision.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Le Conseil des États devrait accepter sans problème le programme d'armement 2009. Sa commission préparatoire a donné son aval à l'enveloppe de 496 millions de francs.

● La loi sur les armes devrait à nouveau être durcie. À l'unanimité, la commission de politique de sécurité du Conseil des États recommande au plénum d'accepter ce développement de l'accord de Schengen.

● La sécurité du Forum économique mondial de Davos devrait être assurée par l'armée jusqu'en 2012. La commission du Conseil des États a accepté la poursuite de l'engagement d'au maximum 5 000 militaires.

ÉCONOMIE

● La Suisse, l'Allemagne et l'Autriche ne veulent pas établir de nouveaux plans conjoncturels en 2010. Pas question non plus de céder à la tentation du protectionnisme, ont affirmé les ministres de l'Économie des trois pays, à l'occasion de la traditionnelle rencontre de la zone germanophone.

● Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), « un véritable miracle de l'emploi a eu lieu en Suisse ». En vigueur

depuis 2002 dans notre pays, la libre circulation a permis d'accélérer la croissance, tant au niveau de l'économie que de l'emploi. Durant les cinq dernières années, 270 000 postes ont été créés (150 000 d'entre eux occupés par des Suisses). Des nuances selon les régions (Tessin et Suisse romande) sont toutefois relevées. Le SECO n'exclut pas que parfois la libre circulation se soit faite au détriment de la main-d'œuvre indigène.

AGRICULTURE

● Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ne devraient pas faire leur apparition dans les champs helvétiques avant 2013. Le Conseil fédéral propose



au parlement de prolonger le moratoire sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Adopté par le peuple et les cantons en 2005, le moratoire « pour des aliments produits sans manipulation génétique » devait arriver à échéance le 27 novembre 2010. Le prolonger de trois ans permettra d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques sur les OGM, estime le gouvernement.

VOTATIONS

● Les Suisses trancheront le sort de l'initiative populaire contre les minarets et de celle visant à interdire l'exportation de matériel de guerre le 29 novembre. La création d'un financement spécial pour des tâches de sécurité dans le domaine du trafic aérien est aussi au programme.



LA SUISSE RÉSISTERA-T-ELLE ENCORE UN PEU ?

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

Secret bancaire : petite chronologie (suite)

24 juin 2009 : Après le Luxembourg, le Danemark (24 mai), la Norvège, la France (12 juin), le Mexique (15 juin) et les États-Unis (18 juin), le Japon est le septième État à parapher un accord de double imposition avec la Suisse.

25 juin 2009 : La Suisse paraphe une convention révisée de double imposition avec les Pays-Bas, tenant compte des exigences de l'OCDE en matière de secret bancaire et d'échanges d'informations fiscales.

1^{er} juillet 2009 : La Suisse et la Pologne ont paraphé une Convention de double imposition.

8 juillet 2009 : Le gouvernement suisse menace de recourir à un acte d'État et de saisir les données concernant 52 000 clients américains, pour éviter qu'UBS ne soit contrainte de les fournir au fisc américain. Quant à Doris Leuthard, elle précise par ailleurs qu'elle juge peu vraisemblable le fait que la nouvelle convention de double imposition paraphée avec les États-Unis puisse être approuvée par les parlementaires suisses en l'absence d'un règlement préalable de l'affaire UBS.

9 juillet 2009 : La Suisse et la Grande-Bretagne ont paraphé une nouvelle convention de double imposition (CDI). Il s'agit du 10^e pays avec lequel Berne paraphé un tel document. Le texte est encore confidentiel. Il sera soumis aux cantons

et aux associations économiques concernées puis le Conseil fédéral décidera ensuite de la signature avant que la convention ne soit rendue publique. Les révisions des CDI sont devenues nécessaires depuis que le Conseil fédéral a décidé le 13 mars dernier d'assouplir le secret bancaire et de s'aligner sur les standards de l'OCDE quant à la transparence et aux échanges d'informations sur les questions fiscales.

9 juillet 2009 : Face à la menace de la Suisse de s'opposer à la remise par UBS à la justice américaine des données liées à 52 000 comptes, le juge de Miami chargé de l'affaire menace de confisquer les biens d'UBS sur le sol américain. La balle semble maintenant dans le camp diplomatique où l'on cherche en extremis un accord extra-judiciaire, avant le début des auditions de la Cour de Miami lundi 13 juillet.

13 août 2009 : La Suisse et le Qatar ont paraphé une convention révisée de double imposition respectant les normes de l'OCDE en matière d'échange d'informations fiscales, la treizième conclue depuis mars dernier. Des conventions ont en effet déjà été paraphées avec le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la France, le Mexique, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Finlande. Toutes les conventions

devront recevoir l'approbation du Conseil fédéral puis du Parlement avant d'être signées. Rappelons que pour être rayée de la liste grise de l'OCDE sur les paradis fiscaux, la Suisse doit signer douze accords de double imposition.

19 août 2009 : Le Conseil fédéral donne son feu vert pour la signature de six premières conventions de double imposition avec le Danemark, le Luxembourg, la France, la Norvège, la Grande-Bretagne et le Mexique. Les textes des accords resteront secrets avant la signature par chaque partie représentée par un ministre ou un ambassadeur.

19 août 2009 : La Suisse et les États-Unis mettent fin à la longue affaire UBS par la signature d'un accord extrajudiciaire. Premier effet de l'accord : les autorités américaines vont mettre fin aux poursuites judiciaires engagées pour fraude fiscale contre UBS aux États-Unis. La banque ne paiera pas d'amende. En contrepartie, la Suisse s'est engagée, dans un délai d'un an, à livrer le nom des titulaires de 4 450 comptes, soupçonnés de fraude fiscale.

21 août 2009 : La première des conventions de double imposition négociées depuis le mois de mars est signée avec le Danemark et rendue publique. Elle devrait être soumise au Parlement au mois de novembre.